



# Les "BRÈVES" de la SA SNCF

## CSE du 08 juin 2021

### SOMMAIRE

- Consultation sur le projet de réorganisation de la DAG 
- Projet d'évolution de l'astreinte de niveau 2 au Pôle de Soutien psychologique 
- Consultation pour la nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de NICE 
- Consultation sur le projet de création d'un Centre de Services internes à e.SNCF 
- Projet de transfert de postes de « e.SNCF Solutions » vers la Direction Immobilier 
- Projet d'évolution de l'organisation de l'équipe de support informatique & Télécom de Campus St Denis 
- Expérimentation Transilien chez e.SNCF 
- Informations Pratiques UNSA-Ferroviaire 

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Aujourd'hui, SNCF fait appel à ses collaborateurs pour qu'ils deviennent des acteurs du recrutement grâce au concept de « cooptation ».

SNCF est le 2<sup>ème</sup> recruteur de France. Cependant, certains métiers ferroviaires sont peu visibles et peu connus des candidats. C'est pourquoi, le dispositif de cooptation appelé « Coop'Station » a été mis en place.

Ce dernier vise les métiers en tension : la conduite, la préparation des trains, la circulation, l'ingénierie, et la maintenance de l'infrastructure des gares et des trains.

La cooptation permet à un salarié de proposer une personne de son entourage dont il pense qu'elle sera la meilleure pour un poste précis. En cas de recrutement, le « coopteur » recevra une gratification exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 600€\*.

Pour coopter une personne, il faut, en premier lieu, demander son inscription à la plateforme Coop'Station en écrivant à [coopstation@sncf.fr](mailto:coopstation@sncf.fr).

#### Comment « Coop'Station » fonctionne :

1 - Une offre d'emploi qui donne les détails du profil recherché est proposée sur la plateforme Coop'Station.

L'offre est visible par tous les « coopteurs ».

2 - Un salarié pense à quelqu'un pour le poste. Il fournit quelques renseignements concernant le coopté sur la plateforme et motive sa recommandation en quelques lignes.

3 - Le coopté reçoit l'offre d'emploi par mail et apprend que son profil a été recommandé. Il indique alors s'il est intéressé ou non. Si c'est le cas, il lui suffit de répondre à quelques questions et de joindre son CV.

4 - Le recruteur fait le point sur les recommandations qu'il a reçues, contacte les candidats pour qualifier leur candidature et sélectionne les meilleurs profils.

5 - Le processus de recrutement classique peut commencer au sein des agences ! Chaque « coopteur » est tenu informé de l'avancée de son candidat via la plateforme.

6 - Si le coopté est embauché, le coopteur recevra jusqu'à 600 euros\* !

\* Pour connaître le montant et les modalités de versement de la gratification, se référer aux Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme Coop'Station.



# SA SNCF

## Consultation sur le projet de réorganisation de la DAG

---

Le projet de réorganisation de la Direction des Achats Groupe passe donc cette fois-ci en consultation.

La présentation ayant été faite lors de l'information, la séance se veut orienter vers les questions sur le dossier.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, les demandes concernant les impacts économiques de cette nouvelle réorganisation n'ont pas de réponses pour le moment ...

Le cœur du débat a surtout été la réorganisation elle-même avec des prises de positions naturelles vers un vote négatif de certaines OS.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, ce ne sera pas le cas et elle votera pour la réorganisation.

Pourquoi voter pour cette réorganisation ?

Oui, l'**UNSA-Ferroviaire** dénonce toute réorganisation visant simplement à supprimer des effectifs sans autre mesure.

La Direction des Achats Groupe adepte, régulière des coups de rabots, n'y est pas étrangère.

Cependant, plutôt que de rester systématiquement sur cette position, l'**UNSA-Ferroviaire** a fait le choix **d'accompagner les agents individuellement** dans cette transition souvent compliquée.

Dès les prémices de cette réorganisation, la Direction a répondu favorablement à l'idée de travailler de concert pour proposer des solutions à chaque agent concerné.

Pour la plupart, leurs demandes sont entendues, ce qui va leur permettre d'évoluer plus sereinement.

Il reste quelques agents sans perspectives à date. Les élus **UNSA-Ferroviaire** focalisent toute leur énergie sur ces situations individuelles.

L'**UNSA-Ferroviaire** est particulièrement attentive et poursuit ces travaux au quotidien.

Pour résumer, si l'**UNSA-Ferroviaire** est contre les réductions d'effectifs par nature, elle vote pour ce dossier pour les méthodes mises en œuvre et l'accompagnement promis.

**Vos élus resteront cependant extrêmement vigilants au quotidien** en s'appuyant sur leur réseau de représentants.



# Services Médicaux

## Projet d'évolution de l'astreinte de niveau 2 au Pôle de Soutien psychologique (PSP)

Le Pôle de soutien psychologique compte à ce jour deux astreintes avec chacune des missions différentes, assurées 24H/24H et 7J/7J :

- **NVA** (numéro vert agent) : à destination des salariés de l'entreprise et conseiller de la ligne managériale en cas d'événements graves.
- **NVF** (numéro vert famille) : dédié aux familles de personnes voyageant à bord des trains en cas d'accidents ferroviaires.

Ce numéro vert famille a deux missions, une première « urgence accident » basée à Paris pour permettre une réactivité optimale. En effet, les psychologues doivent se rendre sur la plateforme « urgence accident » dans les 30 minutes. La deuxième mission consiste à venir en appui aux psychologues en astreinte NVA.

Les équipes de psychologues parisiennes assurent de ce fait les deux astreintes pouvant induire un déséquilibre de charge de travail.

Petit focus chiffré en lien avec la période COVID : chaque psychologue réalise environ 500 entretiens par an. En 2020, il y a eu 22 554 appels aux numéros verts avec une baisse de 26% par rapport à 2019. Les appels sont moins nombreux mais se sont révélés plus complexes. La durée est passée de 45 minutes à 1H40. Les périodes de déconfinement ont été marquées par une augmentation des appels.

La Direction des Services Médicaux s'est questionnée sur la façon de faire participer l'ensemble des psychologues et de stabiliser les charges de travail.

Elle propose une nouvelle organisation effective à partir de juillet 2021 qui consiste à l'évolution de l'astreinte NVF actuelle en deux astreintes :

- Une astreinte « urgence accident » tenue en exclusivité par des psychologues parisiens.
- Une astreinte nommée « coordination numéro vert agent » tenue par l'ensemble des psychologues du PSP après un an d'expérience dans l'entreprise et permettant de faire le lien sur un cycle d'une semaine avec les différents psychologues.

Cette nouvelle organisation permet un équilibrage entre les deux astreintes avec la répartition suivante :

- L'astreinte « coordination NVA » sera tenue 2,6 fois/an par les psychologues de Province et 1 fois /an par les psychologues parisiens.
- L'astreinte « urgence accident » sera assurée par les psychologues parisiens 1 semaine toutes les sept semaines.

Cette évolution reste à effectif constant et a recueillie l'adhésion des équipes.

Les tableaux d'astreinte ont été élaborés en collaboration avec les psychologues.

Cette nouvelle organisation de travail permet :

- Équilibrer les charges de travail des psychologues entre Paris et la Province.
- Mieux définir le périmètre d'intervention et de responsabilités des différentes astreintes.
- Assurer une coordination avec les dispositifs d'accompagnement, notamment au niveau des collectifs de travail.

La présentation de ce dossier a été claire, les élus **UNSA-Ferroviaire** ont demandé la répartition des psychologues sur la Province. L'intervenant a énuméré la liste des psychologues par région.

Pour les élus **UNSA-Ferroviaire**, la répartition paraît harmonieuse, qu'elle concerne les personnels SNCF ou les personnels extérieurs liés par des conventions.

Au-delà du dossier papier, les élus **UNSA-Ferroviaire** resteront vigilants quant au suivi de la répartition de la charge de travail pour chaque psychologue.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** saluent la mobilisation de qualité des personnels du PSP notamment pendant la période COVID.



# Services Médicaux

## Consultation pour la nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de NICE

---

Le Dr V., médecin du travail à temps partiel au cabinet médical de NICE part en retraite au 1<sup>er</sup> juin 2021. Elle sera remplacée par le Dr J., actuellement médecin du travail sur 2 sites (Paris Est et Pantin).

Ce dernier part en retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et a répondu à l'offre de poste pour le cabinet médical de NICE dans le cadre d'un cumul emploi retraite.

Le Dr J. sera en poste à temps partiel, avec un pourcentage de travail de 60%, identique à celui du Dr V. Il reprendra les effectifs du Dr V. dans leur globalité (78 agents pour le CSE SA SNCF, 1420 en tout).

Plusieurs questions ont été posées à la suite de la présentation du dossier par les élus **UNSA-Ferroviaire** notamment afin de :

- Connaître la durée du contrat du Dr J. s'agissant d'un cumul emploi retraite ainsi que son âge afin de savoir si la Direction des Services Médicaux a anticipé un éventuel départ et un futur remplacement.

- Être informés sur l'effectif infirmier alloué au Dr J. sachant qu'une des deux infirmières de Nice est mutée sur un poste d'adjointe à Paris-Sud-Est au mois de juillet et que l'Infirmière restante est à temps partiel. Y-aura-il protocolisation avec délégations d'actes pour les VIP ?

- Savoir si le Dr J. sera remplacé à Paris Est et Pantin et si des recrutements sont en cours.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** déplorent les réponses insuffisantes de l'intervenant. Ils sont restés sur leur faim. Les élus **UNSA-Ferroviaire** attendent un retour sur ces points.



# e.SNCF

## Consultation sur le projet de création d'un centre de services internes à e.SNCF

La Direction d'e.SNCF a présenté le 08 juin 2021, en consultation au CSE SA SNCF, son projet de création d'un Centre de service interne de développeurs à e.SNCF Solutions pour une mise en œuvre prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du programme « Solidarité Emploi » et de la volonté de ramener son niveau de sous-traitance chez e.SNCF de 60% à 40%.

Ce projet répondra aux objectifs de développer progressivement une offre de service e.SNCF Solutions allant du développement jusqu'à l'exploitation « Build & Run » (concevoir et exploiter) et contribuer à développer une filière informatique dans le Groupe SNCF.

Dès à présent, ce projet, en lien avec les DSI métiers et les ATM (Agence Territoriale Mobilité), permettra la mise en œuvre d'un dispositif de reconversion de salariés en transition professionnelle ou en mobilité volontaire, de qualification B, C, D et E sur les 5 SA/SAS. La SNCF espère ainsi, jusqu'à 300 postes réinternalisés sur 3 ans.

Les 3/4 des agents seront reconvertis en développeur fullstack (capable de réaliser la programmation d'un site web ou d'une application web à la fois en front-end (partie visible) et back-end (partie invisible de l'iceberg) - formation de 10 mois). Ils auront un diplôme certifié au RNCP (répertoire national de la certification professionnelle) de niveau BAC+2, leur permettant l'accès à la qualification E directement après le stage validant la formation théorique.

Pour le dernier quart, les agents seront reconvertis en développeur low codes (outil visant à abaisser la complexité technologique visible pour les non informaticiens – formation de 6 mois). Il n'existe pas de diplômes à ce jour, mais e.SNCF travaille sur un parcours qui permettrait l'accès à la qualif D et peut être E pour certains. Ce processus est en cours de validation par la DRH.

Dans l'organisation cible de e.SNCF Solution, ce Centre de Service Partagé (CSP) deviendra une nouvelle direction de e.SNCF et proposera une offre de services de type AST (Assistance Technique – Obligation de moyen) ou CDS (Centre de Services – obligation de résultats) aux DSI des 5 SA/SAS. Les taux journaliers moyens (TJM) proposés sur ces services AST et CDS seraient inférieurs de 13% aux contrats externalisés à ce jour.

**L'UNSA-Ferroviaire se félicite de cette ré-internalisation de l'emploi, des évolutions de compétences et de carrière potentielles. L'UNSA-Ferroviaire demeure auprès de l'ensemble des salariés dans l'accompagnement de ces évolutions.**

## Projet de transfert de postes de e.SNCF. Solutions vers la Direction Immobilier

La Direction d'e.SNCF a présenté le 08 juin 2021, en information au CSE SA SNCF, son projet de transfert de 5 postes de e.SNCF Solutions vers la Direction Immobilier pour une mise en œuvre prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'enjeu de ce transfert est de continuer la simplification de l'organisation de e.SNCF mise en œuvre depuis janvier 2021, en rapprochant des équipes du SI de la Direction de l'Immobilier avec des équipes dédiées au SI Immobilier de la DSI FS de e.SNCF Solutions. L'objectif est de former une seule équipe pour couvrir tous les aspects amont à la production informatique.

Ainsi le responsable du pôle « Immobilier et environnement de travail » et 4 responsables d'une quinzaine applications quitteront la DSI FS pour rejoindre la DSI Immobilier, sans modification du contenu de leurs missions et sans changement d'affectation géographique.

A moyens termes, l'UNSA-Ferroviaire restera vigilante quant aux impacts possibles sur le contenu des postes et les modes de fonctionnement internes.



# e.SNCF

## **Projet d'évolution de l'organisation de l'équipe de support informatique & Télécom du Campus St Denis**

La Direction d'e.SNCF a présenté le 08 juin 2021, en information au CSE SA SNCF, son projet d'évolution de l'organisation de l'équipe de support informatique & Télécom de Campus St Denis pour une mise en œuvre prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'enjeu de ce transfert est de continuer la simplification de l'organisation de e.SNCF débutée depuis janvier 2021 en constituant un service d'assistance utilisateurs global regroupant les équipes actuelles de support de e.SNCF Solutions et celle de l'agence IRT (informatique Réseaux Télécoms) au sein de la Direction des « Services Numériques aux Utilisateurs » chez e.SNCF Solutions.

L'Agence IRT est rattachée depuis janvier 2020 à la Direction SNCF Immobilier. Elle reprend notamment les équipes en charge de délivrer sur les immeubles des directions centrales de l'entreprise (Campus Campra, Etoiles, Réseau et Rimbaud à St Denis), la fourniture des services informatiques (Bureautique, Réseau et système) et d'assurer, sur ce périmètre, les missions de Support de proximité Informatique et télécoms (Serveurs, Postes de Travail, Réseaux et Télécommunication) sous contrat de services avec e.SNCF Solutions.

Ainsi, sur 36 agents que compte l'Agence IRT, 25 vont rejoindre e.SNCF dans le cadre de ce projet sans modification du contenu de leurs missions et sans changement de LPA.

Les 11 autres assurant la gestion des salles, de l'offre « événementiel » et de l'offre « écrans dynamiques » resteront à la Direction de l'Immobilier.

Ce rapprochement permettra aux équipes de s'inscrire dans une démarche de service à l'utilisateur de bout en bout tout en optimisant et en rationalisant les processus fonctionnels et opérationnels.

De la connaissance que l'**UNSA-Ferroviaire** a du projet, l'enjeu du transfert consiste en fait à organiser fonctionnellement le support Bureautique sur l'ensemble des sites SNCF et le mettre sous l'autorité de e.SNCF Solutions.

L'**UNSA-Ferroviaire** restera très vigilante quant à ces réorganisations à répétition et aux efforts de productivité associées à ces dernières.



## Expérimentation Transilien chez e.SNCF

La Direction d'e.SNCF a présenté le 08 juin 2021, en information au CSE SA SNCF, un retour d'expérience sur l'Expérimentation Transilien (TN) à la Direction de l'Exploitation Applicative (DEA) chez e.SNCF Solutions en prévision d'une évolution du nombre de verticales à 6 et 3 transversales pour un déploiement théorique en janvier 2022.

En janvier 2021, e.SNCF a simplifié son organisation des services en interne, amélioré la maîtrise de son patrimoine applicatif, apporté une meilleure lisibilité de son offre de service et ainsi amélioré les relations avec les DSI métiers.

Pour ce faire, e.SNCF a mis en œuvre notamment l'expérimentations TN ayant une logique « test & learn » (expérimenter et apprendre) permettant de simplifier et d'accélérer les mises en production dans le but de satisfaire au mieux les clients de plus en plus exigeants et pressés.

Avec l'Expérimentation TN, e.SNCF Solutions choisit pour accompagner ses clients, la mise en place d'un modèle d'organisation verticale en face de chaque DSI, embarquant l'ensemble des ressources et compétences dans les phases de « build (conception) et de run (exploitation) » et permettant ainsi de faire monter les sujets d'exploitation dès l'origine d'un projet (recette, pré-production, production ...) afin qu'au final, il soit plus robuste.

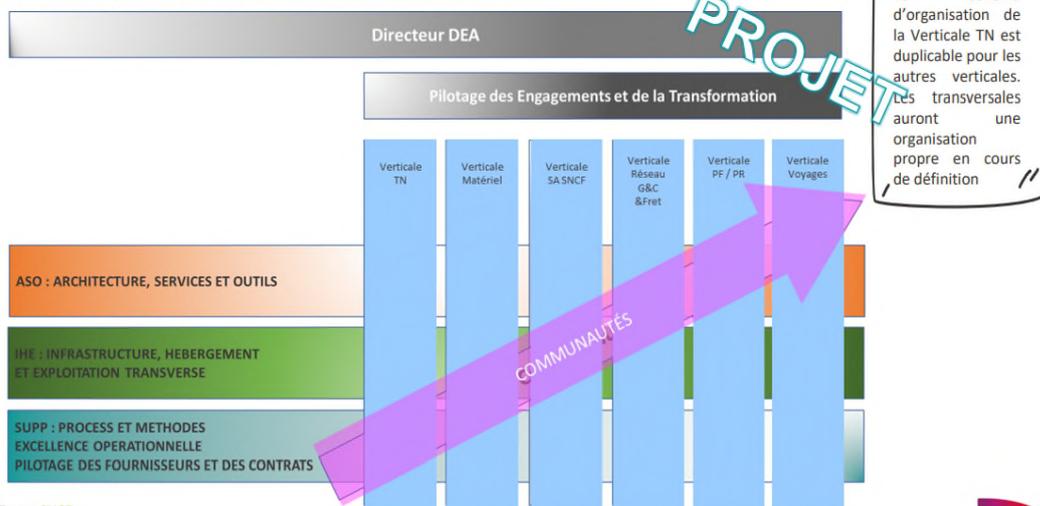
Dans le cadre de cette expérimentation, un responsable identifié « patron de la verticale » et une équipe d'une cinquantaine de personnes ont été entièrement dédiés à la DSI cliente, améliorant ainsi la collaboration avec TRANSILIEEN et la promotion de l'efficacité de e.SNCF au sein du GPU.

Depuis janvier 2021, l'expérimentation TRANSILIEEN (TN) va dans le bon sens pour Transilien et pour les acteurs de la verticale. Le partenariat est ainsi plus fort, plus proche du client TN et le processus opérationnel plus simple, plus fluide...

À moyens termes, e.SNCF devrait réinternaliser bon nombre d'effectifs et ainsi ramener son taux de prestataires externes à 40% contre presque 60% actuellement.

Ainsi, l'UNSA-Ferroviaire espère une ré internalisation entre 150 et 250 postes sur les 3 ans à venir.

### L'organisation cible : 6 verticales et 3 transversales





# Sûreté Ferroviaire

## Projet PCNS organisation missions chefs de salle

En information via un accès à une plateforme documentaire, les élus CSE ont eu connaissance du projet de la nouvelle organisation des missions des chefs de salle du PCNS qui sera mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Début 2021, à la demande du directeur de la sûreté, un chef de projet a été nommé afin de mener un travail en association avec les chefs de salle afin d'établir, via un diagnostic, un état des lieux de la situation actuelle et des pistes possibles d'évolution.

À l'issue des entretiens menés courant février 2021 avec les chefs de salle et d'appui de chef de salle, plusieurs problématiques ont été mises en exergues :

- Aujourd'hui les missions des chefs de salle et d'appui de chef de salle sont similaires.
- Les chefs de salle déplorent un manque de possibilité de prendre des initiatives avec un quotidien routinier.
- Le 3x8 est bloquant pour manager et souhaite voir le rôle d'encadrants renforcés.
- Le roulement des chefs de salle ne coïncide pas avec le roulement de leurs équipes dédiées.
- La charge de travail est fluctuante et d'une particulière densité en matinée et en milieu d'après-midi et ce jusqu'en début de nuit pour être, in fine résiduelle en nuit.

Afin que la réponse opérationnelle proposée par la SUGE évolue avec la délinquance et les avancées technologiques, tout en prenant en compte une concurrence omniprésente, la direction souhaite faire évoluer les outils de travaux vers l'atteinte de 3 objectifs :

- Efficacité opérationnelle, être à la pointe de l'innovation, valoriser les données auprès des clients.

À terme, cela permettra aux encadrants de se concentrer sur la gestion de l'opérationnel et du management direct, d'optimiser leur temps et de générer une gestion plus fluide et réactive.

Pour la direction se projet des nouvelles missions du chef de salle doit s'accompagner d'une nouvelle organisation :

- Le roulement des chefs de salle en 3X8 est abandonné au profit d'un 2X8.
- Les horaires du 2x8 seront 7/15H – 14/22H.
- La suppression de 3 postes de chefs de salle (QF) actuellement vacants, justifier par l'abandon d'un créneau horaire.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, la suppression de ses 3 postes est antinomique par rapport à la charge de travail actuelle des chefs de salle à laquelle viendra s'ajouter la mise en place du 3117 courant juin.

Pour notre Organisation Syndicale, il est primordial que les évaluations de Risques Psychosociaux soit prises en compte avant même la mise en place de ce projet. De même l'arrivée du nouvel outil effective au 1<sup>er</sup> septembre, ne peut être, à ce jour, un argument pour évoquer la diminution de la charge de travail .

Seule une évaluation des risques professionnelles, après sa mise en place, permettra d'avoir un avis éclairé sur son réel impact en termes d'optimisation du temps de travail.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## VOS ÉLU-E-S UNSA-FERROVIAIRE

**CSE SNCF SA**

Directeur de la publication : Frédéric Fournier  
Rédacteur en chef : Stéphanie Legros

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LEGROS	Stéphanie	06 16 88 50 96 <a href="mailto:legros.s@unsa-ferroviaire.org">legros.s@unsa-ferroviaire.org</a>	DUBREUIL	Thierry	06 12 24 78 76 <a href="mailto:dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org">dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org</a>
DELON	Stephan	06 11 74 77 37 <a href="mailto:delon.s@unsa-ferroviaire.org">delon.s@unsa-ferroviaire.org</a>	COPOL	Paterne	07 85 39 51 56 <a href="mailto:copol.p@unsa-ferroviaire.org">copol.p@unsa-ferroviaire.org</a>
MALLEGOL	Philippe	06 42 44 32 11 <a href="mailto:mallegol.p@unsa-ferroviaire.org">mallegol.p@unsa-ferroviaire.org</a>	GIROD	Audrey	06 25 31 28 27 <a href="mailto:girod.a@unsa-ferroviaire.org">girod.a@unsa-ferroviaire.org</a>
BERTIN	Nadine	06 27 36 43 41 <a href="mailto:nadine.bertin@sncf.fr">nadine.bertin@sncf.fr</a>	CASU	Didier	06 46 00 34 06 <a href="mailto:casu.d@unsa-ferroviaire.org">casu.d@unsa-ferroviaire.org</a>
TROUCHOT	David	06 12 18 93 06 <a href="mailto:trouchot.d@unsa-ferroviaire.org">trouchot.d@unsa-ferroviaire.org</a>	SOMPROU	Patrick	07 66 27 28 53 <a href="mailto:somprou.p@unsa-ferroviaire.org">somprou.p@unsa-ferroviaire.org</a>
CRESPIN	Annabelle	06.67.46.93.94 <a href="mailto:crespin.a@unsa-ferroviaire.org">crespin.a@unsa-ferroviaire.org</a>	VINCENT	Sarah	06 63 49 17 12 <a href="mailto:vincent.s@unsa-ferroviaire.org">vincent.s@unsa-ferroviaire.org</a>
VASSEUR	Christine	06 13 44 59 28 / 06 20 65 16 20 <a href="mailto:vasseur.c@unsa-ferroviaire.org">vasseur.c@unsa-ferroviaire.org</a>	MAINI	Olivier	06 78 73 65 66 <a href="mailto:maini.o@unsa-ferroviaire.org">maini.o@unsa-ferroviaire.org</a>
MARCHETTI	Marie-Cécile	06 89 19 10 03 <a href="mailto:marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org">marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org</a>	DERUE	Bruno	06 17 93 19 15 <a href="mailto:derue.b@unsa-ferroviaire.org">derue.b@unsa-ferroviaire.org</a>
ROBERT	Marie-Christine	<a href="mailto:marie-christine.robert@sncf.fr">marie-christine.robert@sncf.fr</a>	LE COURTOIS	Franck	06 03 18 16 77 <a href="mailto:franck.le-courtois@sncf.fr">franck.le-courtois@sncf.fr</a>
MANAZ	Sébastien	06 15 16 04 55 <a href="mailto:sebastien.manaz@cse-sncf.com">sebastien.manaz@cse-sncf.com</a>	PIERRE	Sophie	<a href="mailto:sophie.pierre@cprpsncf.fr">sophie.pierre@cprpsncf.fr</a>
PALLIX	Christophe	06 25 18 42 13 <a href="mailto:pallix.c@unsa-ferroviaire.org">pallix.c@unsa-ferroviaire.org</a>	DUCLOY	Philippe	06 60 58 37 64 <a href="mailto:philippe.ducloy@cse-sncf.com">philippe.ducloy@cse-sncf.com</a>
RIVOALLAN	Agnès	06 16 74 03 23 <a href="mailto:rivoallan.a.unsa@gmail.com">rivoallan.a.unsa@gmail.com</a>	GALLAVARDIN	Danielle	06 85 12 21 58 <a href="mailto:gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org">gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org</a>
PORCEL	Frédéric	06 74 67 00 59 <a href="mailto:porcel.f@unsa-ferroviaire.org">porcel.f@unsa-ferroviaire.org</a>	PIEROTTI	François	<a href="mailto:pierotti.f@unsa-ferroviaire.org">pierotti.f@unsa-ferroviaire.org</a>
BOUR	Jean-François	<a href="mailto:bour.jf@unsa-ferroviaire.org">bour.jf@unsa-ferroviaire.org</a>	MAZERY	Stéphane	<a href="mailto:mazerystephane@gmail.com">mazerystephane@gmail.com</a>
CHIVOT	Jean-Louis	<b>Secrétaire</b> <a href="mailto:chivot.jl@unsa-ferroviaire.org">chivot.jl@unsa-ferroviaire.org</a>	FOURNIER	Frédéric	<b>Responsable Syndical</b> <a href="mailto:fournier.f@unsa-ferroviaire.org">fournier.f@unsa-ferroviaire.org</a>

Vous souhaitez recevoir nos informations, inscrivez-vous à l'adresse suivante depuis une adresse mail personnelle (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'est pas recommandée) : [cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org](mailto:cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org)

Vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

**J'adhère à l'UNSA !**

**CONTRACTUELLE** : Service public

**EXPERTISE** : Hot-Line Juridique

**STATUT** : A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Fédération UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS  
Tél: 01 53 21 81 80 . [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

Nom: .....

Prénom: .....

Direction: .....

Adresse Pro: .....

Collège: .....

Tél: .....

Mail: .....

**REJOIGNEZ L'UNSA-FERROVIAIRE**

**ICI**